



**Non à la hausse des frais d'inscription pour les étudiants étrangers !  
À bas le rapport de concertation sur la stratégie « Bienvenue en France » !  
À bas le projet de décret !  
Il n'y a rien à débattre : rupture immédiate de toute concertation !  
Boycott du CNESER !**

**« Donner la possibilité aux universités qui le veulent de faire payer des droits »**

C'est ce qu'a déclaré Macron lors de l'un de ses grands débats le 4 février dernier à Evry-Courcouronnes, après avoir insisté : « *Il ne faut pas croire que l'enseignement supérieur n'a pas de coût* ». S'il a fait cette déclaration en répondant à une question sur la décision, déjà mise en œuvre par Campus France, d'augmenter des frais d'inscription pour les étudiants étrangers hors Union européenne, pour le gouvernement, ce n'est qu'une étape vers une hausse généralisée. Déjà sont appliquées de très nombreuses exemptions à la tarification nationale (Sciences Po Paris, Université Paris-Dauphine, par exemple). La marche à la généralisation est enclenchée avec l'instauration de nombreux diplômes payants, en particulier par la création des Grands établissements (GE) qui donne à ces derniers le droit de délivrer leurs propres diplômes, de fixer librement les frais d'inscription, de créer des filières d'excellence ultra-sélectives, de créer des prestations de services onéreuses.

Déjà la décision gouvernementale a conduit de nombreux étudiants étrangers à renoncer à s'inscrire. Ainsi, selon les données que vient de communiquer Campus France, les baisses sont édifiantes : l'Algérie (-22,95 %), le Vietnam (-19,72 %) ou la Tunisie (-16,18 %). Le SNESUP indique : « *Baisse de 10 % en moyenne du nombre d'étudiants ayant déposé un dossier en janvier 2019 pour une inscription en licence, détresse psychologique palpable, drames humains, incompréhension des pays du Maghreb et d'Amérique latine qui sont les plus directement touchés. Les données concernant le master et le doctorat ne sont pas encore consolidées au niveau national mais elles sont d'ores et déjà alarmantes pour certains établissements : -86 % à Paris 8, -76 % à Poitiers, -26 % à Rennes 2* ».

**« (...) aux universités qui le veulent » ?**

Macron ment effrontément pour brouiller les pistes. Face à la fronde de certains présidents d'université (17 sur 72) qui ont déclaré qu'ils n'appliqueraient pas à la rentrée de septembre 2019, au Sénat, Frédérique Vidal a fait « *un recadrage sans détour. Alors que plusieurs universités se sont rebellées contre la décision du gouvernement d'augmenter les frais universitaires pour les étudiants étrangers, la ministre de l'Enseignement supérieur Frédérique Vidal a souligné qu'en tant que "fonctionnaires de l'État", les présidents d'université avaient "un devoir d'obéissance et de loyauté"* ». (Le HuffPost du 17/01/2019).

C'est clair : les présidents d'université devront appliquer. Et d'ailleurs ils n'y sont pas opposés, car avec leurs conseils d'administration, c'est une voie pour faire face aux manques de moyens : faire payer les étudiants, tous les étudiants. Ainsi, lors de son conseil d'administration du 10 janvier 2019, la Conférence des présidents d'université (CPU) réitérait sa demande de suspension de l'augmentation des droits d'inscription pour les étudiants extra-communautaires, « *faute de consultation préalable* ». Quant à ceux qui ont décidé de ne pas appliquer la hausse à la rentrée 2019, il ne s'agit pas pour eux de remettre en cause la décision du gouvernement, mais de négocier des marges de manœuvre pour pouvoir l'appliquer les années suivantes.

En effet, une mise en application généralisée immédiate affecterait profondément leur gestion. Selon le rapport des experts commandités par le gouvernement (voir plus loin) « *environ 45 % des doctorants sont étrangers : or les doctorants représentent une force de recherche essentielle. Sur le site de Saclay par exemple, 70 % des publications ont pour coauteur un doctorant ; or les doctorants en mobilité publient davantage que les autres, ce qui conduit à estimer à 50 % la part des publications cosignées par un doctorant étranger* », notent ainsi les auteurs. Ces doctorants ainsi que les étudiants en master (18 % des étudiants en master sont des étudiants étrangers) constituent la main-d'œuvre indispensable, le plus souvent surexploitée, sans laquelle ne pourraient fonctionner les laboratoires de recherche.

**Un rapport, produit de la concertation, à rejeter dans son ensemble**

Pour désamorcer la fronde des présidents d'université, fronde qui n'a comme seul objectif que d'obtenir des aménagements pour appliquer, pour associer les dirigeants de l'UNEF et du SNESUP notamment, et face aux tentatives des étudiants d'engager le combat contre le gouvernement, Frédérique Vidal a pris l'initiative d'une vaste opération de concertation. En même temps qu'elle sommait les présidents d'université d'appliquer la décision du gouvernement, elle missionnait un groupe de cinq personnalités, experts tous acquis à l'augmentation des frais d'inscription et eux-mêmes à l'avant-garde de la mise en place de formations payantes... et pas seulement pour les étudiants étrangers. Ces experts ont été chargés de faire des propositions sur la mise en œuvre du plan « Bienvenue en France ». Ils ont accepté le mandat de leur lettre de mission qui dit : « *Il va de soi que la mise en*

place de ces frais, annoncée par le Premier ministre, n'a pas vocation à être remise en cause dans son principe comme dans son calendrier. »

Les chiens de garde ont rendu leur rapport. C'est l'application du plan du gouvernement. Pour répondre aux inquiétudes des présidents d'université, le rapport préconise d'exempter dans l'immédiat les doctorants. Pour le reste, le rapport propose une voie pour appliquer université par université. On peut lire dans la presse : « *Actuellement, une université peut exonérer de droits – hors boursiers – 10 % de ses étudiants. D'après les calculs du comité, toutes les universités (hormis celle de La Rochelle) peuvent déjà, avec ce taux, exonérer l'intégralité de leurs nouveaux étudiants extra-communautaires à la rentrée 2019. Mais les choses se compliqueront les années suivantes, quand les rangs grossiront, chaque nouvelle « promo » s'ajoutant à la précédente. Les auteurs du rapport préconisent donc de porter ce taux à 15 %. "Cela donnera aux établissements la possibilité de décider en toute autonomie de la politique qu'ils veulent mener"*, estime l'un des auteurs, Christophe Strassel, professeur associé à l'université de Lille. ». Utiliser les exonérations pour faire avaler la couleuvre de la hausse des frais d'inscription : c'est la même tactique qui a été utilisée en Angleterre pour faire exploser les frais d'inscription en un temps réduit avec le slogan « on va faire payer cher, mais il y aura plus de bourses » ! Les études étaient quasi gratuites il y a 20 ans ; elles atteignent aujourd'hui 10 000 euros par an pour tous les étudiants.

---

### **Plus que jamais, rupture de la concertation ! Pas de débats : retrait du projet de décret !**

---

Comme en témoigne leur rapport, les directions de l'UNEF et du SNESUP ont répondu présentes aux convocations des experts, et ce en toute discrétion. Pourtant, **le cadre avait clairement été donné par Vidal, pas question de remettre en cause.**

Alors la question est posée : pourquoi avoir accepté d'y participer ? Et pourquoi continuer de participer alors que Vidal vient d'inviter les organisations syndicales à poursuivre la concertation sur la mise en œuvre du rapport et préparé ainsi le décret d'application de la hausse des droits d'inscription ?

Il ne fait aucun doute que le gouvernement entend une fois de plus utiliser la concertation à laquelle se prêtent sans vergogne les dirigeants syndicaux pour faire passer son projet de décret. Des assemblées d'étudiants et de professeurs se sont pourtant adressés aux dirigeants pour qu'ils rompent avec le gouvernement. Ainsi une assemblée la faculté de philosophie de Lyon 3 a adopté une motion qui affirme :

*« A juste titre, l'ensemble des organisations ont pris position pour la mobilisation jusqu'au retrait du projet de hausse. Aussi nous nous adressons à leurs responsables pour qu'ils déclarent publiquement qu'ils refuseront la concertation mise en place par le ministre Vidal sur le dispositif nommé "Bienvenue en France". En effet, cette concertation a pour seul objectif de faire valider par ses participants la hausse des frais d'inscription. »*

C'est effectivement l'urgence. Le 12 mars prochain, Frédérique Vidal va présenter au CNESER le projet de décret du gouvernement « pour en débattre ». Chacun sait que le CNESER n'a aucun pouvoir de décision et que le gouvernement peut totalement se dispenser de ses avis. Elle pourra se prévaloir que ce projet est le résultat d'une intense concertation avec les « acteurs de la communauté universitaire ». L'intersyndicale de l'ESR de jour-là appelle à un « rassemblement national » (et non à une manifestation) devant le ministère.

S'il s'agit de combattre réellement, alors « pas de participation à la mascarade du CNESER ! ». Il faut rompre toute concertation avec le gouvernement.

**Non à la hausse des frais d'inscription pour les étudiants étrangers !**

**Aucune discrimination contre les étudiants étrangers ! Suppression immédiate des nouveaux frais sur le site Campus France !**

**À bas le rapport de concertation sur la stratégie « Bienvenue en France » ! À bas le projet de décret !**

**Il n'y a rien à débattre : rupture immédiate de toute concertation ! Boycott du CNESER !**

le 21 février 2019

**Lisez notre déclaration sur la loi anti casseurs :**

**→ [http://socialisme.free.fr/supplements/2019\\_02\\_19\\_declaration\\_loi\\_anti\\_casseurs.pdf](http://socialisme.free.fr/supplements/2019_02_19_declaration_loi_anti_casseurs.pdf)**

**« Le projet de loi dit « anti-casseurs » : un projet de guerre contre les travailleurs et la jeunesse**

**Tant qu'il en est encore temps, il faut imposer aux dirigeants syndicaux (CGT, FO, FSU, UNEF...) :**

**Qu'ils se prononcent pour le retrait du projet de loi « anti-casseurs » et l'arrêt de la répression**

**Qu'ils appellent dans ce but à une manifestation nationale massive à l'Assemblée National »**

**Prenez contact ! → <http://socialisme.free.fr> ★ e-mail : [socialisme@free.fr](mailto:socialisme@free.fr)**